

Communiqué de presse de l'ADTC - Se déplacer autrement

Le grand succès du baromètre des villes cyclables dans la région grenobloise montre une demande forte pour le développement des déplacements à vélo ! Le vélo sera au cœur des enjeux de mobilité pour les municipales 2020.

Du 9 septembre au 30 novembre 2019, la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUB), dont l'ADTC est membre, a ouvert la seconde édition de l'enquête nationale intitulée «Baromètre parlons vélo des villes cyclables 2019». Avec plus de 184 000 réponses en France, c'est la plus grande enquête au monde auprès des cyclistes.

Une forte augmentation de la participation

Dans la région grenobloise, plus de 6000 réponses ont été recueillies.

Grenoble atteint les 3527 réponses, en hausse de 14% par rapport à 2017. C'est la première ville de plus de 20 000 habitants de France pour le nombre de réponses par habitant, avec 22,3 réponses pour 1000 habitants.

En 2017, seules 7 communes de la région grenobloise avaient passé la barre des 50 réponses (Grenoble, Meylan, Saint-Egrève, Saint-Martin-d'Hères, Echirolles, Fontaine et Voiron). En 2019, 25 communes ont dépassé cette barre, leur permettant d'être classées : 16 sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole (Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Fontaine, Echirolles, Meylan, Saint-Egrève, La Tronche, Gières, Eybens, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Claix, Jarrie, Saint-Martin-le-Vinoux et Vif), 5 dans le Grésivaudan (Villard-Bonnot, Crolles, Le Touvet, Pontcharra et Montbonnot-Saint-Martin) et 4 dans le Voironnais (Voiron, Coulevie, Moirans et Tullins).

Les résultats complets seront publiés par la FUB lors de son congrès à Bordeaux le 6 février 2020.

Une demande forte pour des aménagements cyclables sécurisés !

Le baromètre permettait aux répondants de signaler jusqu'à 3 points noirs et 3 tronçons prioritaires à aménager mis à disposition sur <https://carto.parlons-velo.fr/>. Sans grande surprise, les principaux points et tronçons que les cyclistes mettent en avant sont les principales avenues et carrefours sans aménagement cyclable (voir en annexe les principaux).

L'ensemble de ces besoins demandera des analyses fines et complètes.

Le développement des déplacements à vélo, un enjeu fort aux municipales de 2020

La mobilité est une des compétences principales exercées par les collectivités locales. Le développement des déplacements à vélo doit être un axe fort des programmes de mobilité des candidats aux municipales 2020.

Pour permettre à toutes et tous et à tout âge de pouvoir circuler à vélo sur tout le territoire de la région grenobloise, les communautés d'agglomération ou de communes et leurs membres doivent passer un cap :

- mettre en place des plans de circulation évitant le transit automobile à l'intérieur des quartiers pour sécuriser et favoriser les déplacements à vélo sans aménagements cyclables séparés (plan de circulation dit en marguerite)
- développer des itinéraires cyclables séparés de la circulation motorisée, et sans conflits avec les piétons, pour une juste prise en compte des différences de vitesse sur les axes de transit automobile.
- associer les usagers cyclistes en amont des projets afin de bénéficier de leur expertise pour réaliser des aménagements adaptés, où toutes les catégories de cyclistes se sentent en sécurité.
- assurer la continuité des aménagements (même en période de travaux).

L'ADTC - Se déplacer autrement - espère que ce message clair et massif envoyé par les nombreux usagers cyclistes sera entendu et donnera lieu à des améliorations substantielles du caractère cyclable de nos communes.

Contact Presse :

- Emmanuel COLIN de VERDIERE, secrétaire ADTC - Se déplacer autrement
- Benoît LE BRUN, Administrateur ADTC - Se déplacer autrement

ADTC - Se déplacer autrement

MNEI



5 place Bir-Hakeim



38000 Grenoble



04 76 63 80 55



contact@adtc-grenoble.org

www.adtc-grenoble.org



adtc.grenoble



ADTCgrenoble

Annexe : les principaux points noirs et tronçons prioritaires à aménager à consulter sur <https://carto.parlons-velo.fr/>

Grenoble : les quais de l'Isère rive gauche (du pont de Chartreuse à la rue Durand-Savoyat), l'avenue Jean Perrot, le giratoire Pierre et Marie Curie...

Saint-Martin-d'Hères, les avenues Gabriel Péri et Ambroise Croizat,

Echirolles, les avenues Grugliasco et d'Honhoué (entre l'avenue du 8 mai 1945 et le cours Jean Jaurès),

Fontaine, les avenues du Vercors et Ambroise Croizat,

La Tronche, le boulevard de la Chantourne (entre l'avenue du Grand Sablon et le quai Ferrini),

Meylan, le chemin du vieux chêne et le giratoire de Didcot,

Eybens, l'avenue Jean Jaurès,

Sassenage, l'avenue de Romans,

Voiron, le cours Senozan, le boulevard de la République et l'avenue Jules Ravat,

Coublevie, la route de Grenoble,

Tullins, les avenues de la gare, de Saint-Quentin et du 11 novembre.

Les liaisons Villard-Bonnot - Crolles, Tavernolles - Jarrie - Champagnier - Echirolles, Uriage - Gières, Le Pont de Claix - Claix, Grenoble - Seyssinet par le pont de Catane, St Martin le Vinoux - Presqu'île de Grenoble via le pont Bergonzoli et le parc d'Oxford, Fontaine - Grenoble via le pont du Vercors, La Tronche - Grenoble par le pont des Hôpitaux ou le pont des Sablons sont citées aussi massivement.

